

# **COMITE CONSULTATIF**

## **de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine**

**Compte-rendu de la réunion du 2 octobre 2019**

### Étaient présents :

- Madame Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre ;

### Elus :

- Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, représentant la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
- Monsieur Christian CHICOT, représentant le maire de Gonfreville l'Orcher
- Monsieur Jacques DELLERIE, maire de Sandouville

### Usagers :

- Monsieur Sacha DEVILLERS, président de l'association de chasse sur le domaine public maritime baie de Seine (ACDPM)
- Monsieur Alain DURAND, président de la fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- Madame Natacha PIFFETEAU, représentant la fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- Monsieur Jean-Paul GUERIN, représentant le groupement d'intérêt agro-cynégétique de Cressenval (GIACE)

### Administrations :

- Madame Kariné BRULÉ, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- Monsieur Mathieu ESCAFRE, représentant le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime (DDTM 76)

### Organismes publics :

- Madame Christelle STEINER, représentant le directeur du parc naturel régional des boucles de la Seine normande (PNRBSN)
- Monsieur Loïc GUEZENNEC, représentant la directrice de l'agence de l'eau Seine-Normandie
- Madame Natacha MASSU, représentant le directeur général du Grand Port Maritime du Havre (GPMH)
- Madame Chantal DURECU, représentant le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- Monsieur Nicolas AMPEN, représentant le président de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Monsieur Christophe AULERT, représentant l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- Madame Anaïg POSTEC, représentante du conservatoire du littoral Normand

### Personnalité scientifique qualifiée :

- Madame Valérie GUYET-GRENET, représentant le président de la cellule de suivi du littoral normand

### Associations de protection de la nature :

- Madame Marie FRANCOU, représentant le groupe mammalogique normand
- Monsieur Arnaud LABAT, représentant SOS estuaire

### Organisme de gestion de la réserve :

- Monsieur Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire et représentant le président de l'université du Havre
- Madame Annie LEROY, vice-présidente de la Maison de l'estuaire
- Monsieur Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire

### Étaient également présents :

- Madame Magali MULOT et Ségolène TOUZE, DREAL Normandie
- Mesdames Marion GIRONDEL et Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire
- Monsieur Eric COQUATRIX, fédération départementale des chasseurs de la Seine-Maritime
- Monsieur Rémy THEROULDE, fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- Monsieur Alain DESCHANDOL, SOS estuaire
- Mesdames Agnès GORI-RASSE et Lise AUBOURG, Le Havre Seine Métropole

### Étaient excusés :

- Monsieur Franck MOREL, groupe ornithologique normand
- Madame Estelle LANGLOIS, présidente du Conseil scientifique de la RNNES
- Monsieur Hervé GREAUME, président de l'estuaire de Seine vivant
- Monsieur Jean-Michel GANTIER, ligue de protection des oiseaux
- Monsieur Gilbert LE MAITRE, maire de Saint-Vigor-d'Ymonville
- Monsieur Julien BUCHET, conservatoire botanique de Bailleul
- Monsieur David SABLIN, maire de Tancarville

## Introduction

Mme NICOLI, sous-préfète du Havre remercie l'ensemble des participants pour leur présence et particulièrement celle de la CU Le Havre Seine Métropole. La CU Le Havre Seine Métropole a travaillé à l'établissement d'un pacte territorial de transition écologique et industrielle en y intégrant les enjeux environnementaux, et notamment ceux de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine.

Monsieur ROUSSELIN indique que la modification du périmètre de la CU La Havre Seine Métropole permet maintenant d'inclure en totalité la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est cette opportunité qui a permis l'implication du Havre Seine Métropole dans les actions effectuées sur la réserve.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- bilan d'activité de la Maison de l'estuaire ;
- état financier 2018 et budget prévisionnel 2019 de la Maison de l'estuaire ;
- plan de régulation du sanglier.

## Bilan d'activité Maison de l'estuaire

*Intervenant : Martin BLANPAIN, Maison de l'estuaire*

*cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie*

Monsieur LECOQUIERRE souhaite rendre hommage à Madame Sylvie BARBIER, vice-présidente de la Maison de l'estuaire décédée en mai 2019 des suites d'une longue maladie. Madame Annie LEROY la remplace en sa fonction de Vice-présidente.

Monsieur LECOQUIERRE présente la nouvelle organisation de la Maison de l'estuaire qui se compose notamment d'un pôle « domaine terrestre », piloté par Faustine SIMON et d'un pôle « domaine marin et aquatique », piloté par Thomas LECARPENTIER. Cette nouvelle organisation répond à une réduction du financement de la Maison de l'estuaire, qui fait le choix de ne pas renouveler un poste de chargé de mission et de réduire sa masse salariale. Cet effort consenti par la Maison de l'estuaire permet de conserver une expertise en botanique, tout en s'adaptant au contexte budgétaire.

Monsieur BLANPAIN présente le bilan d'activité provisoire de la Maison de l'estuaire sur les thématiques des suivis oiseaux, flore et gestion des niveaux d'eau. Le début de l'année 2019 a été marquée par un déficit en eau, mais la gestion des vannes a permis un retour aux cotes objectifs en février-mars sur les prairies subhalophiles. Le marais du Hode a lui difficilement atteint les cotes objectifs.

La Maison de l'estuaire accueille de nombreuses classes scolaires dont le financement ne sera plus possible via l'agence de l'eau Seine Normandie. La grande majorité des élèves provenant de la CU Le Havre Seine Métropole, une demande sera faite à la CU pour participer financièrement à cette opération.

Une restauration des mares de la zone de non chasse du banc herbeux est prévue.

Monsieur DEVILLERS précise qu'il est urgent de définir les objectifs et les opérations d'aménagement à réaliser sur cette zone. L'article 9 du décret de création de la réserve prévoit bien l'« aménagement des zones de repos dans les réserves de chasse ». Les chasseurs et les agriculteurs sont prêts à s'impliquer dans la gestion des zones de non chasse. L'ACDPM insiste également sur la nécessité d'être plus ambitieux concernant les travaux à prévoir en 2020 sur le réseau hydraulique. Elle souhaite que soit assuré un curage suffisant des creux pour permettre la bonne circulation de l'eau dans la réserve. La chambre d'agriculture précise que certains agriculteurs ont dû retirer leur bétail cette année du fait de manque d'eau dans les fossés.

Madame NICOLI indique que le Conseil scientifique de la réserve a été saisi concernant la question de l'éco-pâturage sur le banc herbeux. Trois scénarios ont été proposés : arrêt du pâturage, maintien ou retrait des animaux en hiver. L'avis donné est pour le maintien de l'éco-pâturage, ce qui correspond à la position de l'ACDPM. Les réflexions doivent être poursuivies concernant les éventuels retraits d'animaux morts en période de hautes marées, lorsque le niveau d'eau dans la réserve ne permet l'accès facilement, ou en période de sensibilité environnementale. Concernant les travaux sur le réseau hydraulique, il faudra définir un programme de travail. Elle demande à la Maison de l'estuaire pourquoi plus de travaux ne sont pas prévus.

Monsieur BLANPAIN indique que la durée possible d'intervention est très courte (1 à 2 mois par an), que les diagnostics écologiques doivent être effectués et qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble du fonctionnement du réseau. Les travaux prévus permettront d'améliorer le fonctionnement du réseau hydraulique mais qui restera perfectible.

Monsieur AULERT trouve que les informations concernant les suivis oiseaux ne sont pas suffisamment précises. Monsieur DEVILLERS ajoute également qu'il serait bien d'avoir plus d'informations sur la flore de la réserve.

Madame SIMON et Madame GIRONDEL indiquent que des fiches sur les suivis oiseaux sont communiquées tous les ans. Il sera nécessaire de les mettre en avant sur le site internet de la Maison de l'estuaire. Des fiches sur la flore seront également rédigées mais c'est un domaine sur lequel la pression de suivi est moins importante.

Madame NICOLI confirme que ces fiches sont une bonne chose et qu'il est important également de communiquer sur les enseignements tirés des suivis.

Monsieur DURAND précise que la démarche de concertation initiée avec les acteurs lors du 4<sup>e</sup> plan de gestion et perpétuée depuis améliore le climat et les relations entre usagers et gestionnaire de la réserve. Il mentionne le fait que la fédération des chasseurs de Seine-Maritime possède un radar ornithologique capable d'identifier des oiseaux de nuit et pourra être installé en baie de Seine l'année prochaine.

Madame NICOLI relève que ce nouveau climat de confiance est essentiel à la poursuite des différents travaux. C'est un gage de bonne qualité et d'appropriation collective pour assurer l'atteinte des objectifs clairs et partagés établis dans le 4<sup>e</sup> plan de gestion.

## **Plan de régulation du sanglier**

*Intervenante : Ségolène TOUZE, DREAL Normandie  
cf. diaporama sur le site internet de la DREAL Normandie*

Madame TOUZE, stagiaire pour 6 mois à la DREAL Normandie a effectué un travail sur la caractérisation d'espèces perturbatrices dans l'embouchure de la Seine. Ce travail a abouti à la création de deux listes d'espèces perturbatrices et d'un plan de régulation du sanglier. Le plan de régulation du sanglier implique l'ensemble des partenaires et prévoir des indicateurs permettant d'évaluer son efficacité.

Suite à la question de Madame LEROY, Monsieur DEVILLERS précise que les viscères des sangliers abattus ne sont pas laissés sur place mais emportés par les chasseurs suite aux battues. Monsieur DURAND indique qu'une solution très efficace consiste à mettre en place des postes d'affût à l'agrainage. Il est satisfait du travail fait et espère qu'il portera ses fruits.

Monsieur ESCAFFRE précise que l'agrainage ne peut être envisagé que dans un cadre strict et contrôlé d'opération de régulation de sangliers. Il rappelle donc la vigilance à exercer collectivement sur ce sujet.

## **Points divers :**

La question de la destruction du renard lors des battues de sangliers a été abordée par certains participants qui y étaient opposés. Madame NICOLI a indiqué que plus de réflexions étaient nécessaires concernant cette question complexe.

Madame NICOLI remercie la Maison de l'estuaire ainsi que Madame TOUZE pour le travail fourni et clôt la séance.

**L'ensemble des diaporamas est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie :**  
<http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/le-comite-consultatif-de-la-reserve-a1819.html>